

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

FLÉCHER L'ÉPARGNE NON CENTRALISÉE VERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR DE
LA DÉFENSE NATIONALE - (N° 2094)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

Mme Pic, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres
du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par les mots :

« produisant des équipements non létaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer que le fléchage de l'encours non centralisé du livret A vers l'industrie de défense française se fait à destination d'entreprises produisant des équipements non létaux.

Si la volonté de soutenir le financement de l'industrie militaire française se comprend, surtout eu égard à l'effet d'entraînement technologique que celle-ci peut avoir, financer des entreprises produisant des équipements létaux peut s'avérer plus que contre-productif en poussant des Françaises et des Français opposés à un tel fléchage à vider leur livret A.